

Notice pdf - Annuaire de la Gendarmerie de France ..

Type de contenu : Texte

Type de support : Volume

Titre(s) : Annuaire de la Gendarmerie de France .. / imprimé par autorisation de M. le ministre de la Guerre

Suite de : État général de la Gendarmerie de France = ISSN 2276-3643

Devient : Annuaire de la Gendarmerie de l'intérieur, de l'Algérie, des colonies, de la Garde républicaine, de la Légion mobile et de la Gendarmerie maritime = ISSN 2023-7251

Auteur(s) : France Gendarmerie nationale

Numérotation : 1er juin 1851-juin 1878.

Adresse bibliographique : Paris : Léautey, 1851-1878

Description matérielle : 28 vol. ; 22 cm

ISSN : 2276-366X

Variante historique du titre : [Annuaire de la Gendarmerie de France et des sapeurs-pompiers de Paris. 1853.]

[Annuaire de la Gendarmerie impériale et des sapeurs-pompiers de Paris. 1854.]

[Annuaire de la Gendarmerie impériale ... et comprend la Gendarmerie maritime et les sapeurs-pompiers de Paris. 1855-1870.]

[Annuaire de la Gendarmerie ... et comprend la Gendarmerie maritime et les sapeurs-pompiers de Paris. 1871-1878.]

Titre clé : Annuaire de la Gendarmerie de France

Classification décimale Dewey : 355.351 0944 23e édition

Note sur le titre et les responsabilités : Le sous-titre varie : "publié sur les documents officiels...", "publié sur les documents communiqués par le ministère de la Guerre"

Variante(s) historique(s) du titre : Annuaire de la Gendarmerie de France et des sapeurs-pompiers de Paris (1853) ; Annuaire de la Gendarmerie impériale et des sapeurs-pompiers de Paris (1854) ; Annuaire de la Gendarmerie ... et comprend la Gendarmerie maritime et les sapeurs-pompiers de Paris 1871-1878 ; Annuaire de la Gendarmerie impériale ... et comprend la Gendarmerie maritime et les sapeurs-pompiers de Paris (1855-1870)

Note sur les index, extrait, citations publiés séparément : Grand-Carteret

Sujet(s) : Annuaire militaire
gendarmerie

Etats de collections : P 6401 BSHDV 05014 Collection reliée : 1er juin 1851-juin 1878, complet (vu le 28/03/2023)